

Chapitre 12

Investissement

Des chapitres sur l'investissement font partie des négociations de libre-échange avec la Colombie, Singapour et la Corée du Sud, ainsi que des négociations récemment conclues avec le Pérou. On trouvera plus de détails sur les négociations et les accords de libre-échange du Canada au chapitre 4 ainsi qu'à la page www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/index.aspx.

Le Canada participe également aux discussions régionales et multilatérales sur l'investissement qui se tiennent dans le cadre de l'APEC, du G8, de l'OMC et de l'OCDE.

Responsabilité sociale des entreprises

Le gouvernement du Canada s'attend à ce que les entreprises canadiennes exercent leurs activités sous le signe de la responsabilité sociale, aussi bien sur le territoire canadien qu'à l'étranger. C'est pourquoi il les encourage fortement à adhérer à des normes de responsabilité sociale des entreprises comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les Principes directeurs de l'OCDE, qui ont reçu l'appui des gouvernements, constituent un ensemble de recommandations non contraignantes destinées à guider le comportement responsable des entreprises. Ces normes visent des questions comme la protection de l'environnement, le respect des normes fondamentales du travail, la lutte contre la corruption et le respect des droits de l'homme. Elles s'appliquent aux entreprises multinationales qui exercent leurs activités au Canada et aux activités des entreprises canadiennes à l'étranger.

Le Canada a établi un point de contact national pour sensibiliser les entreprises et les autres parties intéressées aux Principes directeurs de l'OCDE et résoudre d'éventuels problèmes. On trouvera plus de renseignements dans le site Web du Point de contact national du Canada (www.ncp-pcn.gc.ca) et dans la page du site d'Affaires étrangères et Commerce international Canada consacrée à la responsabilité sociale des entreprises (<http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr.aspx?lang=fr>).

Le gouvernement du Canada a annoncé en février 2007 qu'il appuyait officiellement l'Initiative de transparence des industries extractives (EITI). Cette coalition composée de gouvernements, d'entreprises, de groupes de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales a établi une norme mondiale pour encourager les entreprises d'extraction à rendre publics les montants qu'elles paient et les gouvernements à communiquer les montants qu'ils reçoivent. On trouvera une description détaillée du programme dans le site www.eitransparency.org. En outre, en octobre 2007, Exportation et développement Canada a signé les « Principes de l'Équateur », une référence internationale permettant d'évaluer et de gérer les risques sociaux et environnementaux liés au financement de projets.

Pour amplifier son soutien aux clients à l'étranger, le Service des délégués commerciaux du Canada offre des séances d'information sur la responsabilité sociale des entreprises aux délégués commerciaux et aux gestionnaires de